



Abscence de bon de visite, suis-je engagée?

Par **nanouchanna**, le **10/07/2008** à **22:54**

Bonjour,
J'ai visité une maison avec une agence qui ne m'a pas fait signer de bon de visite.
J'ai ensuite fait une offre d'achat par l'intermédiaire de cette agence toujours sans acte écrit.
Cette offre a été rejetée.
Aujourd'hui le propriétaire souhaite que nous traitions directement sans passer par l'agence.
Est-ce que je risque quelque chose?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/07/2008** à **10:19**

Vous, non. Le propriétaire, oui car il a signé un mandat pour l'agence immobilière et est tenu de l'informer si une transaction directe abouti ainsi que de donner le nom de son éventuel futur acquéreur.